

CONCOURS PHOTO

Ouvert du 15 janvier au 1 juin 2024

- 1- Participation **gratuite et ouverte à toute personne majeure**.
- 2- Les inscriptions et les dépôts seront réalisés du **15 janvier au 1 juin 2024 minuit**.
- 3- **3 photos** maximum par thème et par participant, soit **15 photos maximum**.
- 4- **Format jpeg** uniquement - Taille maximale du fichier **8 Mo**, grande longueur 3000 pixels.
Format uniquement paysage 3/2 pas de format panoramique. **Le fichier Brut Haute Définition vous sera demandé en cas de sélection.**
- 5- Envoyez les photos, par thème séparément, par mail à :
concoursphoto@festivalphotomaiche.fr
- 6 - Les photos des lauréats seront exposées en format 90X120 cm à l'exposition permanente dans le parc du château du Désert à Maîche.
- 7- Les partenaires du concours 2024 : magasin **Images Photo Lyon Numérique (IPLN)** de Lyon , la **municipalité de Maîche** et le **Parc naturel régional du Doubs Horloger**.
- 8- Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement complet du concours 2024 de Focus Nature Haut Doubs ci-après.

Thèmes du concours photo 2024 -

1-Animaux sauvages :

Immortalisez la vie sauvage à travers l'objectif en capturant des moments uniques mettant en scène des animaux sauvages, qu'il s'agisse de mammifères ou d'oiseaux évoluant dans leurs habitats naturels. Le lieu et la zone géographique de la prise de vue ne sont pas imposés.

2 - Paysages :

Faites-nous ressentir la magie d'un paysage, jouez avec les lumières et les ambiances que la nature peut nous offrir pour sublimer le lieu. Les photos présentées doivent être obligatoirement prises en France.

3 - Macrophotographie :

Capturez les détails de la proximité jusqu'à l'infiniment petit à travers votre objectif ! Montrez-nous la beauté des animaux et/ou des végétaux en mettant en lumière les détails et les textures extraordinaires de ce monde miniature. Exprimez votre créativité dans la macrophotographie et révélez l'extraordinaire au sein de l'infime.

4- l'Homme et la nature :

Explorez les liens entre l'humanité et la nature à travers votre objectif. Capturant des moments déroutants, réjouissants, drôles, provocateurs ou révélateurs... Vos images doivent illustrer l'impact de nos attitudes, décisions et actions sur notre environnement naturel. Le choix du sujet reste libre dans les limites définies précédemment."

5- Parc naturel régional du Doubs Horloger :

Explorez les trésors naturels du Parc naturel régional du Doubs Horloger au cœur des 94 communes qui le composent. A travers votre objectif, offrez-nous une vision captivante de cet écrin de biodiversité. Laissez-vous guider par votre créativité et votre sensibilité pour nous faire (re)découvrir les richesses naturelles de ce territoire d'exception. Pour connaître les 94 communes du Parc naturel régional du Doubs Horloger : <http://www.pays-horloger.fr/franche-comte/191-haut-doubs//.php>

PRÉCISIONS POUR L'ENVOI DE VOS PHOTOS

Uniquement par mail à l'adresse : concoursphoto@festivalphotomaiche.fr

Envoyez vos photos par thème, soit 3 photos maximum par envoi.

Pas de signature sur les photos, ni de cadre.

Ne pas dépasser les 3000 X 2000 pixels à 72 Dpi et **8 Mo par photo**, soit **24 Mo maximum par mail**. Format paysage 3/2 uniquement.

Nomination des fichiers : Renommer vos fichiers avant le transfert par mail de cette façon :

Thème –NOM-Prénom-n°, Exemple : 1° Photo : animaux-DUPONT-Jean-1

Intitulés des 5 thèmes : animaux, paysage, macro, nature, parc

Indiquez dans votre mail : le thème, votre nom, prénom, adresse et téléphone en cas de besoin. Nous répondrons par retour de mail que nous avons bien reçu et enregistré vos photographies.

si vous n'avez pas de réponse sous 7 jours, merci de nous le signaler par mail à l'adresse : festivalphotomaiche@yahoo.com

REGLEMENT COMPLET DU CONCOURS 2024 DE FOCUS NATURE HAUT DOUBS

En participant à ce concours, le photographe déclare accepter et respecter sans réserve le présent règlement.

Article 1 : ORGANISATION

L'association Focus Nature Haut-Doubs organise un concours de photographies numériques dans le cadre de son festival photo "De Maîche avec la nature" qui se déroulera **du 6 au 8 septembre 2024 à Maîche.**

Article 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne majeure, à l'exclusion des membres de l'association Focus Nature Haut-Doubs et des autres membres du jury. Ainsi qu'aux personnes de leur famille respective.

Ce concours a pour but de montrer des **photographies respectant les thèmes du concours** :

1-Animaux sauvages :

Immortalisez la vie sauvage à travers l'objectif en capturant des moments uniques mettant en scène des animaux sauvages, qu'il s'agisse de mammifères ou d'oiseaux évoluant dans leurs habitats naturels. Le lieu et la zone géographique de la prise de vue ne sont pas imposés.

2 - Paysages :

Faites-nous ressentir la magie d'un paysage, jouez avec les lumières et les ambiances que la nature peut nous offrir pour sublimer le lieu. Les photos présentées doivent être obligatoirement prises en France.

3 - Macrophotographie :

Capturez les détails de la proximité jusqu'à l'infiniment petit à travers votre objectif ! Montrez-nous la beauté des animaux et/ou des végétaux en mettant en lumière les détails et les textures extraordinaires de ce monde miniature. Exprimez votre créativité dans la macrophotographie et révélez l'extraordinaire au sein de l'infime.

4- l'Homme et la nature :

Explorez les liens entre l'humanité et la nature à travers votre objectif. Capturant des moments déroutants, réjouissants, drôles, provocateurs ou révélateurs... Vos images doivent illustrer l'impact de nos attitudes, décisions et actions sur notre environnement naturel. Le choix du sujet reste libre dans les limites définies précédemment.

5- Parc naturel régional du Doubs Horloger :

Explorez les trésors naturels du Parc naturel régional du Doubs Horloger au cœur des 94 communes qui le composent. A travers votre objectif, offrez-nous une vision captivante de cet écrin de biodiversité. Laissez-vous guider par votre créativité et votre sensibilité pour nous faire (re)découvrir les richesses naturelles de ce territoire d'exception. Pour connaître

les 94 communes du Parc naturel régional du Doubs Horloger :
<http://www.pays-horloger.fr/franche-comte/191-haut-doubs//.php>

En participant à ce concours, **l'auteur d'une œuvre présentée s'engage à :**

- En être l'auteur et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu.
- Manifester un intérêt pour l'environnement et justifier un comportement respectueux ne portant atteinte ni aux espèces vivantes, ni aux milieux naturels.
- Il est interdit aux participants de soumettre des images qui :
 - *ont été prises à l'aide d'un appât vivant.
 - * dépeignent des animaux de ferme, des animaux de compagnie, et/ou des plantes cultivées
 - *dépeignent des animaux en captivité ou immobilisés, des modèles animaux et/ou tout autre animal exploité dans un but lucratif, sauf si l'objet est d'attirer l'attention sur le traitement des animaux par une tierce partie notamment pour le thème 4 (l'Homme et la nature) ;
- Respecter toutes les réglementations en vigueur dans le pays et le lieu de prise de vue.

Le jury accepte toute œuvre artistique utilisant différentes techniques photographiques pour sa conception, **mais sans excès**. Le recadrage est autorisé sans obligation de respecter le ratio original. Sont autorisés avec modération : l'amélioration de la luminosité, du contraste ou de la couleur, le redressement, la correction des défauts optiques, le traitement noir et blanc, la retouche localisée.

En cas de doute l'association Focus Nature Haut-Doubs se réserve le droit de demander un document complémentaire (RAW, Image de la même série...)

Article 3 : INSCRIPTIONS ET DATE LIMITE DE DÉPÔT

Les inscriptions et les dépôts seront réalisés du 15 janvier **au 1 juin 2024 minuit**.

Article 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

15 photographies par personne, soit 3 photos maximum par thème.

PAS DE SIGNATURE SUR LES PHOTOS NI DE CADRE.

En cas de sélection, le jury n'en retiendra qu'une seule œuvre par participant et par thème.

Chaque participant déposera un fichier au format jpeg, format paysage 3/2. Le recadrage est autorisé sans obligation de respecter le ratio original. Taille maximale de 8 Mo, et de 3000 pixels pour le plus grand côté, à l'adresse suivante : concoursphoto@festivalphotomaiche.fr

Nom des fichiers : Renommer vos fichiers avant le transfert par mail de cette façon :

Thème –NOM-Prénom-n°x,

Exemple : 1° Photo : animaux-DUPONT-Jean-1 - 2° Photo : animaux-DUPONT-Jean-2 -
3° Photo : animaux-DUPONT-Jean-3

Intitulés des 5 thèmes : animaux, paysage, macro, nature, parc

Une autre présentation du style "72345JRC.jpg" entraîne l'annulation de votre inscription,

A l'issue d'une présélection réalisée par les Organisateurs chaque participant sera invité à déposer sur demande de l'organisateur, **le fichier original en haute définition RAW (CR2, .NEF, .ORF, etc.)**. Les photographes primés ou sélectionnés **devront fournir un fichier conforme à l'œuvre présentée lors de l'inscription.**

Si vos **photos sont surveillées par un organisme de droit d'auteur** de vos images, vous devez faire le nécessaire pour le prévenir, et nous remettre s'il y a lieu une licence nous accordant le droit d'utilisation sans contrepartie.

Le jury final sera composé de membres de l'association Focus Nature Haut-Doubs, d'élus de la ville de Maïche et d'élus du Parc naturel régional du Doubs Horloger. Ce jury sera présidé par un photographe professionnel de renom. Il se réunira pour sélectionner les photos gagnantes courant juin 2024. Le jury se réserve le droit d'annuler une œuvre en cas de non-fourniture des éléments demandés, de tromperie manifeste ou du non-respect du règlement.

Article 5 : REMISE DES PRIX

Les lauréats seront prévenus par mail à l'adresse mail donnée lors de l'inscription. L'information sera diffusée sur les réseaux sociaux.

Les participants seront invités à découvrir les résultats sur le site internet du festival : <https://festivalphotomaiche.fr/>.

Les partenaires du concours 2024 : magasin IPLN (Images Photo Lyon Numérique) de Lyon, la municipalité de Maïche et parc naturel régional du Doubs Horloger offriront :

Le magasin IPLN de Lyon offre 200 € en bons d'achat pour chacun des 3 premiers thèmes : Animaux sauvages, paysage, macrophotographie.

La municipalité de Maïche offre 200 € en bons d'achat pour le thème l'Homme et la nature.

Prix par le parc naturel régional du Doubs Horloger pour le 5° thème : "Sur le territoire du Parc naturel régional du Doubs Horloger : un séjour chez l'un ou plusieurs bénéficiaires de la marque "Valeurs Parc" à hauteur de 500 euros."

Les photos gagnantes seront exposées à l'exposition permanente dans le parc du Château du Désert à Maïche

Article 6 : DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

6-1 Droit de propriété intellectuelle de l'auteur de la photographie

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise l'association Focus Nature Haut-Doubs à reproduire et à diffuser l'œuvre dans le seul cadre de la promotion du concours et de son festival photo "De Maïche avec la nature" qui en découle, ainsi que son affichage à l'exposition permanente au parc du château du désert à Maïche.

Ceci inclut :

- le diaporama des photographies
- la publication d'un portfolio et d'un catalogue des expositions du festival.
- la promotion du concours sur Internet, Facebook , et dans la presse nationale, régionale et spécialisée.
- la reproduction et la représentation en vue d'exposition lors du Festival photo De Maiche avec la Nature du 6 au 8 septembre 2024.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconque.

6-2 La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

6-3 Si le participant entend renoncer à sa participation au concours, il appartient à l'auteur d'informer les organisateurs dans un délai de 10 jours après la date de clôture du concours soit le 10 juin, afin que leurs œuvres soient retirées de la sélection. Ce retrait d'une œuvre ne pourra intervenir après l'impression (1° août 2024) ou la diffusion des supports de communication (à partir du 1° juillet 2024).

Article 8. TRAITEMENT DES IMAGES APRÈS CONCOURS

Les fichiers des images n'ayant pas été sélectionnées seront effacés après la clôture de la compétition.

Article 9 : QUESTION SUR L'ORGANISATION DU CONCOURS,

Pour toute information, écrire à : festivalphotomaiche@yahoo.com ; merci de comprendre qu'il nous est vraiment impossible de répondre à vos questions par téléphone.

Article 10 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si les circonstances l'imposent.

Tout participant dont la photographie a été sélectionnée accepte que celle-ci soit diffusée sur les supports de communication déjà réalisés lorsque son retrait de participation est intervenu après l'impression ou la diffusion des supports.

En cas d'envoi des photos l'association Focus Nature Haut-Doubs ne peut être tenu pour responsable en cas de détérioration totale ou partielle de l'œuvre lors de son acheminement, et aussi en cas de perte du colis ou de l'enveloppe.

L'association Focus Nature Haut-Doubs n'est pas tenu responsable des prix fournis par ses partenaires dans le cas où ceux-ci décideraient de se retirer du concours

Le jury est seule habilité à accepter des images dont la conformité aux exigences du concours peut être considérée discutable. La décision du jury est finale et sans appel. Aucune mise en cause légale n'est possible. En soumettant ses images au concours, le concurrent accepte le règlement de concours ci-dessus

Fait à Maiche, le 15 janvier 2024

Focus Nature Haut-Doubs